

10.10.2017

AVIRON

Composition de la commission mixte nationale

FFA : Patrick RANVIER (DTN) – Marie-Laurence COPIE (Présidente CNU) -

FF Sport U : Stéphane BLONDEL (Centrale Paris) – Lionel GIRARD (ASU Nantes) - François CAPEL (directeur national adjoint)

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON

1 - Date limite de retour à la Nationale des résultats et demandes de qualification exceptionnelle

26 avril 2018

2 - Date et lieu du championnat de France

19 et 20 mai 2018

Macon (Dijon)

3 - Formule sportive

Programme

Masculin : distance 1000 m	Féminin : distance 1000 m
2 de couple	2 de couple
4 de couple	4 de couple
Huit	Huit
Mixte = 1000 m	
4 de couple mixte	
Huit mixte	

Il est interdit de participer à plus d'une épreuve (sauf barreur)

4 - Règlement sportif

Chaque conférence peut organiser une ou plusieurs compétitions qualifiantes (académiques, régionales, conférence). Les dates et lieux des compétitions devront être connus au plus tard le 14 décembre 2017.

Tout rameur doit impérativement participer à une compétition inscrite au calendrier de sa conférence pour prétendre à une qualification au championnat de France universitaire.

Ces championnats sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même association sportive. Toutefois, le barreur (ou la barreuse) peut appartenir à un autre établissement. Une jeune fille peut barrer un bateau masculin (et vice versa). Les licenciés(es) UNSS sont autorisés(es) uniquement pour barrer.

Possibilité d'intégrer dans un 4 ou dans un 8, un étudiant et/ou une étudiante (licence individuelle ou licence extérieure issue d'une A.S. de la même académie où aucun bateau n'est engagé en aviron) (cf. sports individuels, règle 2.1.1)

Système de qualification

Tous les rameurs et équipages ayant participé à une compétition universitaire peuvent prétendre à une qualification au championnat de France universitaire. Toute demande de qualification exceptionnelle ne pourra être examinée que si il y a eu inscription au préalable de l'équipage concerné à une compétition, qu'elle soit académique ou de conférence. Seules les demandes de QE visées et validées par le CRSU d'appartenance seront examinées.

Les AS qualifiées au championnat de France doivent présenter les équipages ayant assuré la qualification. Aucune permutation d'un bateau à l'autre n'est autorisée entre la régata qualifiante et la participation au championnat de France. En cas d'indisponibilité (blessures, examens, etc...), le remplacement d'une partie de cet équipage (50 % barreur non compris) est autorisé, le jour même de la compétition (confirmation en ligne de l'équipage sans modification des noms). La confirmation des engagements se fera par saisie en ligne sur le site FFSU pour le 11 mai dernier délai (www.sport-u.com/aviron/). **Un équipage sélectionné se présentant au championnat de France sans avoir confirmé en ligne sa participation sera redevable d'une amende de 100€.**

Rappel : les éliminatoires se courent dorénavant sous la forme d'un parcours en ligne chronométré avec classement aux temps pour tous les bateaux.

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course au programme.

5 - Règlement disciplinaire : se référer au chapitre règlement intérieur.

6 – Programme international

EUSA : Les équipages champions de France N-1 se verront proposer de participer aux EUSA GAMES qui se tiendront à Coimbra (Portugal) du 15 au 28 juillet 2018.

FISU : le championnat du monde universitaire d'aviron se déroulera à Shanghai (Chine), du 10 au 12 août 2018. Des critères de niveau international seront pris en compte pour arrêter la composition de l'équipe de France universitaire.

COUPE DE FRANCE D' AVIRON DE MER

1- Date et lieu de la coupe de France

2 juin 2018
La Turballe (Nantes)

2 - Date limite d'inscriptions sur le serveur FF Sport U : 17 mai 2018

3 - Formule sportive

Compétition en Yole de mer à quatre avec barreur.

4 - Règlement sportif

Epreuve ouverte à tous les licenciés FF Sport U.

Trois épreuves de Yole de mer au programme : équipage masculin, équipage féminin et équipage mixte (2JF-2JG).

Une équipe est constituée de 5 personnes en Yole de mer (4 rameurs et un barreur). Le barreur peut être indifféremment un jeune homme ou une jeune fille).

Un équipage ne peut être composé que de licenciés d'une Association Sportive d'Etudiants (ASE).

Une AS peut présenter plusieurs équipages Il n'est pas établi de classement type « challenge du nombre » relatif au plus grand nombre d'engagés d'une même A.S.E.

Possibilité d'intégrer un ou une étudiant-e licence individuelle ou licencié-e dans une autre association sportive de la même académie si aucun bateau de son A.S. d'origine n'est engagé, en yole de mer à quatre.

COUPE DE FRANCE D'AVIRON INDOOR

1 - Date et lieu de la coupe de France

9 décembre 2017
à l'Ecole Polytechnique (Palaiseau)

2 – Nouvelle formule sportive

Coupe de France ouverte à tous.

Le programme sportif est composé de séries sur Ergo-Slides avec classement au temps pour l'ensemble des épreuves :

Masculin : distance 1000 m	Féminin : distance 1000 m
Double-Slide	Double-Slide
Quatre-Slide	Quatre-Slide
Huit-Slide	Huit-Slide
Relais 4x500	Relais 4x500
Mixte	
Quatre-Slide mixte (1000m)	
Huit-Slide mixte (1000m)	
Relais mixte 4x500m	

Chaque AS peut engager autant d'équipages qu'elle le souhaite. Chaque rameur ne peut participer qu'à une seule épreuve + le relais.

Possibilité d'intégrer dans un 4 ou dans un 8, un étudiant et/ou une étudiante. (licence individuelle ou licence extérieure issue d'une A.S. de la même académie où aucun équipage n'est engagé en aviron indoor) (cf. sports individuels, règle 2.1.1)

Un équipage féminin engagé en double-slide, en quatre-slide et en huit-slide doit être composé exclusivement de jeunes filles.

Un équipage mixte est obligatoirement composé d'autant de jeunes filles que de jeunes garçons. Quatre-slide mixte = 2 JF et 2 JG – Huit-slide mixte = 4JF et 4JG.

Les équipages masculins en quatre-slide et huit-slide peuvent intégrer des jeunes filles selon le quota maximum suivant : une jeune fille dans un quatre et deux dans un huit.

Pour le relais masculin et le relais féminin, les équipages seront 100% masculin et 100% féminin.

Pour le relais mixte, les équipes d'AS seront composées de quatre rameurs, dont au moins une fille.

Epreuve de relais : 2000 m en relais sur un rameur. Chaque membre de l'équipage parcourt 500 mètres, le plus rapidement possible. Le relais doit s'effectuer entre 470 mètres et 520 mètres. Lorsqu'ils ne rament pas, les membres de l'équipe ne peuvent pas tenir les pieds de leur équipier. Le chronomètre ne s'arrête pas à chaque changement. Les équipiers peuvent courir dans l'ordre de leur choix. Les équipes choisissent librement leur niveau de résistance.

3- Engagements - Inscriptions

Chaque AS engagera ses équipages avant le **28 novembre 2017** délai de rigueur.

Les engagements se font directement auprès du CRSU de Versailles en utilisant le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe6icYAnoq3sMTc_0NCFVjUGpCZb-6fAbWCEDTbWk2m3QW5w/viewform?usp=sf_link

Pour tout autre renseignement complémentaire, prendre contact avec le CRSU de Versailles et consulter le dossier en ligne sur www.sport-u.com

4 – Règlement disciplinaire

Se référer au règlement intérieur

Une tenue homogène aux couleurs de l'AS est recommandée à l'entrée du plateau de compétition.